Quarante-troisième année — N° 7. Un numéro : *dix centimes.* Lundi 7 et Mardi 8 Janvier 1884.

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

7 Janvier 1884.

Chronique générale.

La déclaration de M. Jules Ferry relativement à la question de la révision a provoqué dans le cabinet des dissentiments sérieux qui vont en s'aggravant de jour en jour.

Presque tous les ministres sont d'avis que le président du conseil a pris, à ce propos, des engagements compromettants, et de nature à créer au cabinet les plus sérieux embarras.

Chacun d'eux a son siège fait à ce propos et diffère d'opinion et de système sur le mode et sur la portée de la réforme constitutionnelle à opérer. (*France.*)

***

Les ministres se réuniront demain mardi, sous la présidence de M. Jules Grévy.

La délibération portera principalement sur la question de savoir s'il convient de proroger les Chambres jusque vers le milieu du mois de février.

***

Il se confirme, dit la *France*, que le gouvernement se trouvera dans la nécessité de déposer, au début de la prochaine session, une nouvelle demande de crédits qui ne sera pas inférieure à 30 millions.

On croit que le dépôt ne pourra pas en être différé au delà du 15 février.

***

LA PROCHAINE SESSION.

La session qui va s'ouvrir sera la plus importante de la législature actuelle.

Outre la révision de la Constitution promise par le gouvernement, la Chambre aura à discuter :

Projet de loi portant rattachement du budget de la préfecture de police au budget de l'Etat.

Projet de loi relatif aux manifestations de la voie publique.

Projet de loi relatif à la réorganisation administrative et financière de la Tunisie.

Projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et à l'organisation complémentaire de l'enseignement primaire.

Projets de lois militaires, comprenant l'armée coloniale, l'armée d'Afrique, le service de 3 ans, l'avancement dans l'armée et l'état des sous-officiers.

Proposition relative aux rapports de l'Eglise et de l'Etat et aux sanctions à ajouter au Concordat.

Projet de loi portant révision du Code d'instruction criminelle.

Les rapports de ces divers projets sont terminés et la Chambre pourra statuer immédiatement sur la place qui doit être donnée à chacun d'eux dans l'ordre du jour.

La Chambre sera en outre saisie à la rentrée de divers rapports sur des projets de loi très-importants, tels que ceux sur l'extension de la compétence des juges de paix et sur les enfants abandonnés.

Il y a enfin la proposition Guichard sur la responsabilité civile des ministres, la proposition Boysset sur la formation du jury, les diverses propositions sur les conseils des prud'hommes pour les ouvriers mineurs.

La priorité dans l'ordre du jour sera demandée par le gouvernement pour les projets de la préfecture de police, des manifestations de la voie publique et de l'enseignement primaire.

Un tour de faveur sera également réclamé pour le projet relatif à la Tunisie.

***

On assure que le marquis de Tseng, qui pendant cinq jours n'a plus donné de ses nouvelles en Angleterre, s'est rendu secrètement à Berlin d'où il est de retour depuis.

***

Des enquêtes sont prescrites par le ministre de la guerre sur les actes de trois officiers, en garnison dans le Centre, qui sont soupçonnés de relations politiques avec le comte de Paris.

***

Les journaux officieux n'annoncent pas que M. Grévy a été pris d'une syncope à la suite des réceptions officielles du 1er janvier.

***

Le général de Charette s'occupe activement de la formation du comité pour le monument qui doit être élevé, à Sainte-Anne-d'Auray, à la mémoire de Mgr le comte de Chambord.

M. le comte de Blacas a accepté la présidence d'honneur, et M. le marquis de Dreux-Brézé la vice-présidence.

***

La République, c'est le progrès ; témoin le fait suivant :

Il résulte de la statistique officielle, close le 2 janvier, suivant l'usage, que, dans le seul département de la Seine, 542 suicides et tentatives de suicide ont été commis, du 1er janvier au 31 décembre 1883. L'année précédente avait donné un chiffre de 479, d'où il résulte qu'il y a eu, en 1883, 68 suicides ou tentatives de suicide, de plus qu'en 1882.

ÉTRANGER

RUSSIE. — Le correspondant viennois du *Daily Telegraph* donne le récit suivant du récent accident arrivé à l'Empereur :

« Le 17 décembre, le Czar arrivait à trois heures de l'après-midi d'une partie de chasse à Gatchina, avec une suite de huit traîneaux et de nombreux domestiques. La nuit commençait à venir, mais il faisait encore assez jour pour distinguer plusieurs individus en costumes de paysans se tenant sur la route.

» Deux aides de camp se trouvaient dans le traîneau précédant celui de Sa Majesté crièrent aux paysans de quitter la route. Ceux-ci firent le salut habituel et obéirent. Aussitôt que le Czar se trouva sur la même ligne qu'eux, ils se retournèrent tout à coup et tirèrent trois coups de feu sur l'Empereur. Deux des assassins s'élancèrent sur le traîneau impérial, mais les chevaux effrayés prirent le mors aux dents. Le Czar fut jeté à terre quelques centaines de pas plus loin. Il avait reçu une balle dans l'épaule, mais la blessure n'était pas dangereuse.

» Les assassins s'étaient enfuis. Aussitôt que les personnes de la suite du Czar furent revenues de leur émotion, ils débarrassèrent de leurs harnais deux chevaux d'un traîneau ; et deux officiers, sautant dessus, s'élancèrent à la poursuite des meurtriers, qui avaient gagné un bois voisin. On ne put les atteindre en raison de la quantité de neige, et même un des deux officiers n'a plus reparu. »

ANGLETERRE. — Des rumeurs de plus en plus inquiétantes circulent à Londres sur les projets sinistres des fenians, qui sont en ligue avec des agitateurs étrangers pour faire quelque tentative désespérée. Le danger est tellement sérieux, dit le *Mémorial diplomatique*, que le gouvernement britannique étudie actuellement un projet de loi ayant pour but de restreindre considérablement le droit d'asile sur le territoire anglais.

Les journaux anglais engagent le gouvernement de la Reine à assumer le protectorat de l'Egypte.

D'après le *Morning-Post*, une lettre des fenians d'Amérique menace de mort le Pape, s'il continue à appuyer l'Angleterre.

---

16 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LUCIENNE

PAR Mlle MARTHE LACHÈSE.

Lozarès, comme éperdu, se rejeta en arrière. Ses cheveux en désordre se froissèrent sur le monceau de paille où sa tête s'appuyait.

— Misérable que je suis ! disait-il.

Lucienne s'agenouilla près de lui.

— Calmez-vous, Pedro, dit-elle. C'est Dieu qui m'envoie vers vous. Vous êtes entre mes mains. Je pouvais vous perdre, je veux vous sauver. Il faut m'obéir.

Il soupira de nouveau.

— Je vais chercher un médecin, dit-elle, en faisant un mouvement pour se relever.

Mais, à ce moment, Lozarès se redressa comme mû par un ressort. Une de ses mains se cramponna à la main de Lucienne. Il appuya l'autre sur sa poitrine pour comprimer une douleur soudaine. Ses yeux s'injectèrent. Sa respiration devint haletante.

Lucienne, épouvantée, voulut dégager sa main. Elle n'y parvint pas. Lozarès la serrait dans des doigts crispés comme par une agonie. Mme Mauvoisin appela. Nul n'entendit ses cris. La veuve qui, seule, aurait pu y répondre, était sortie pour la première fois depuis sa maladie.

La jeune femme, terrifiée, crut que le criminel allait expirer ainsi, la main sur sa main, la retenant prisonnière.

Quelques instants, longs comme des siècles, s'écoulèrent. Puis une détente se produisit dans les traits bouleversés de Lozarès. La suffocation diminua. Sans pouvoir encore parler, il eut un sourire qui semblait dire : « Rassurez-vous. »

Peu à peu, revenant tout à fait à lui, il abandonna la main de Lucienne.

— C'est fini, dit-il d'une voix entrecoupée. C'est passé... pour cette fois encore...

— Qu'avez-vous ? s'écria-t-elle.

— C'est... le commencement de la fin. Déjà, cette nuit, j'ai cru mourir.

— Mourir ! mourir ! y songez-vous ! malheureux ! Voudriez-vous, tel que vous êtes, paraître au jugement de Dieu ?

Il frissonna.

— Pensez à votre âme, dit-elle. Vous n'avez peut-être que le temps d'obtenir le pardon.

Il ne répondit pas.

— Je vais chercher un médecin, reprit-elle, mais je vais aussi appeler un prêtre.

— Ah ! dit-il en se tordant les mains, qu'ai-je fait de ma vie ?

— Ne refusez pas, du moins, de purifier votre mort. De grâce...

— Lucienne ! dit-il.

Il n'acheva pas. Une suffocation nouvelle l'interrompit. Ses regards recommencèrent à errer. Par un violent effort, il parvint à murmurer :

— Le prêtre d'abord.

Lucienne trouva des forces dans son effroi. Elle s'élança, descendit rapidement l'escalier vertigineux. Personne ne se montrait dans la noire spirale ni dans les corridors qui y aboutissaient.

Mme Mauvoisin se jeta dans la voiture qui l'attendait et se fit conduire à l'église Saint-Joseph.

Ainsi qu'il est d'usage à Paris, un prêtre se trouvait dans la sacristie. Il se leva à la vue de cette femme pâle, agitée. En quelques mots elle lui fit connaître le but de sa démarche.

— Prenez ma voiture, monsieur l'abbé, dit-elle, et Dieu veuille que, même avec ce moyen, vous n'arriviez pas trop tard. Donnez-moi l'adresse d'un médecin. Je ne connais personne dans ce quartier.

L'ecclésiastique lui dicta une adresse et monta dans le coupé, tandis que Lucienne marchait en hâte vers la demeure indiquée.

Un valet de chambre l'introduisit dans un vestibule où elle s'assit sur une banquette. Elle se sentait brisée.

Peu de temps après parut le médecin, un homme robuste encore, malgré l'âge et les travaux.

— Je suis à vos ordres, madame, dit-il. Où faut-il me rendre ?

Lucienne lui donna l'adresse de Lozarès.

— C'est à deux pas, répondit-il. J'y cours.

— Combien je vous remercie, monsieur ! dit-elle en le suivant.

Quand ils furent dans la rue, en pleine lumière, le docteur la regarda.

— Vous paraissez bien fatiguée, madame, dit-il. Oserais-je vous prier d'accepter mon bras ?

Ce fut avec une véritable reconnaissance qu'elle posa la main sur l'appui qui s'offrait à elle.

— Chemin faisant, donnez-moi quelques détails, reprit le docteur. Comment cette attaque s'est-elle produite ?

— Monsieur, répondit-elle, j'ignore tout, sinon qu'un homme suffoquait tout à l'heure près de moi. Il râlait presque et j'ai eu peur.

— Alors, ne parlez pas, dit le médecin avec bonté. Vous êtes trop émue. Je sens votre bras trembler encore sur le mien.

La courte distance fut bientôt franchie. Ils entrèrent dans l'allée, commencèrent à gravir l'escalier où des effluves épaisses et méphitiques se faisaient sentir. Le médecin murmurait :

— Quelle atmosphère pour un malade !

Ils montaient toujours. Enfin ils arrivèrent au dernier palier, et Lucienne, désignant la soupente, dit :

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 janvier.

Le marché montre toujours une tendance à la hausse. Les rentes et les valeurs ont dépassé notablement les cours d'hier.

Le 3 0/0 s'avance de 75.80 à 75.90 et 75.95 ; l'amortissable à 76.95 et 77.05 ; le 4 1/2 0/0 1883 débute à 106.15, puis s'élève à 106.20, 106.25, 106.30, 106.33 ; dernier cours, 106.25.

On ne peut évidemment attribuer cette fermeté qu'aux seules causes indiquées par nous précédemment, c'est-à-dire, d'une part, aux rachats des vendeurs qui ont allégé le marché ; de l'autre, les efforts combinés de la haute banque pour soutenir les cours dont la fermeté est indispensable au succès du prochain emprunt qui va être contracté par l'Etat pour combler le déficit de nos finances.

La Banque de France est un peu faible, 5,060, 5,080, 5,070. La Banque de Paris est à 817.50 et 815.

Le Crédit Foncier est toujours très-demandé, il s'avance à 1,245 et 1,250 ; on sait que le dividende sera très-probablement de 60 fr., sur lequel un acompte de 30 fr, va être distribué.

Le Suez est en reprise à 1,910, 1,920 et 1,925. En considérant la situation assez tendue où se trouvent actuellement les actionnaires, il est difficile de ne pas croire que ces cours sont au moins exagérés. En effet, il faut, ou bien accepter les conventions de Londres, c'est-à-dire consentir à de lourds sacrifices ou bien les rejeter, ce qui serait fort dangereux, le commerce anglais étant tout puissant et ayant à sa disposition tous les capitaux nécessaires pour entreprendre un canal dont la concurrence ne tarderait pas à ruiner celui de M. de Lesseps.

L'Extérieure Espagnole reprend à 56 sous l'influence des rachats du découvert ; la baisse de cette valeur est rendue inévitable par la situation actuelle de l'Espagne et l'éventualité probable d'une crise gouvernementale.

Le reste du marché manifeste les mêmes tendances que les principales valeurs : 92.25 l'Italien 5 0/0 ; — 329.37 l'Unifiée d'Egypte sur laquelle on s'accorde à prévoir un mouvement de hausse important déterminé par la presque certitude de l'occupation définitive des Anglais en Egypte. Le Turc est à 8.62.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

La quête en faveur du Bureau de bienfaisance, qui se fait, pour chaque mariage, à la Mairie de Saumur, a produit, au cours de l'année 1883, une somme de 437 francs.

La soirée que devait donner après-demain mercredi, à l'Hôtel-de-Ville, la Musique municipale de Saumur, est remise à vendredi prochain.

M. le Président de la Chambre consultative des arts et manufactures de Saumur nous communique une circulaire de M. le Ministre de la marine et des colonies. Nous nous empressons de la reproduire, dans l'intérêt du commerce d'exportation de notre arrondissement.

« Monsieur le Président,

» Le Conseil supérieur des colonies, institué par décret du 19 octobre dernier, a émis le vœu, dans sa première séance, que le discours d'ouverture prononcé par M. le Ministre de la marine et des colonies fût imprimé et envoyé à toutes les chambres de commerce et à toutes les chambres consultatives des arts et manufactures. Vous recevrez par ce même courrier le texte de ce discours, ainsi que les décrets constitutifs du Conseil et la répartition de ses membres en quatre sections.

» En émettant le vœu auquel je me suis empressé, par cet envoi, de donner satisfaction, le Conseil supérieur a voulu manifester son désir d'entrer en communication immédiate avec les assemblées qui, comme la vôtre, sont les organes autorisés du commerce et de l'industrie de la France. Il compte que, par voie de réciprocité, vous voudrez bien lui transmettre, par l'intermédiaire de mon département, les copies des délibérations que votre chambre aura pu prendre sur les matières qu'il est appelé à étudier.

» Je vous serai obligé de m'adresser le plus tôt possible ces documents.

» Je dois dire d'ailleurs que, bien que les chambres de commerce de la métropole s'occupent fort souvent de questions concernant le régime colonial, le Département de la marine ne reçoit que rarement leurs délibérations. Il serait désirable qu'à l'avenir les délibérations de cette nature lui soient toujours régulièrement adressées.

» J'attache personnellement du prix, en ce qui me concerne, à être avisé de tous les desiderata, de tous les vœux qui, en matière coloniale, peuvent être émis par les chambres de commerce. Vous pouvez être assuré que les vœux ainsi exprimés seront toujours examinés avec un désir très-vif d'y donner une suite conforme à l'intérêt de la métropole et de nos colonies.

» Il est, je profite de l'occasion pour le faire remarquer, un service que le Département de la marine et des colonies est à même de rendre au commerce de la France continentale : il peut se faire l'intermédiaire de ses demandes et de ses vœux auprès des administrations de nos différentes colonies. Or, il est excéssivement rare qu'on s'adresse au département à l'effet d'obtenir des renseignements sur les produits de nos colonies, sur les débouchés qu'elles offrent au point de vue de telles ou telles marchandises, sur les relations d'affaires qu'il serait possible d'y nouer, sur les efforts qu'il conviendrait de tenter pour y développer la consommation de produits français. Rien ne serait cependant plus facile pour l'administration des colonies que de réclamer, soit aux gouverneurs, soit aux chambres de commerce des colonies, les renseignements de toute nature qui pourraient être nécessaires à nos nationaux.

» Je suis persuadé que, si les ressources et les besoins de nos colonies étaient mieux connus, les rapports commerciaux que la métropole entretient avec elles se développeraient d'une manière sensible.

» Recevez, Monsieur, etc.

» *Le Sous-Secrétaire d'État*
« *au Ministère de la Marine et des Colonies*,

» FÉLIX FAURE.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

« Le commerce de détail, qui vit surtout des étrennes, souffre cruellement de la gêne générale. Depuis les années calamiteuses, il n'avait pas été aussi éprouvé. Tout se tient dans un pays : lorsque le mal est quelque part, il se propage rapidement et on le voit bientôt partout. Or, le mal en France se manifeste sous toutes les formes, et l'on peut sans exagération dire qu'il nous dévore. Soyons attristés, mais ne soyons pas surpris du déficit énorme que l'on signale dans les recettes de nos commerçants et dont la République surtout est responsable. »

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur donnera à ses souscripteurs la deuxième soirée d'hiver dans les salons de la Mairie, vendredi 11 janvier, à 8 heures du soir.

Programme.

1. Fantaisie sur les *Mousquetaires* : Musique municipale.
2. La véritable Manola de E. Bourgeois, chantée par Mme G. LELONG.
3. *France*, chœur à 4 voix, par des amateurs.
4. Polka pour piston : Musique municipale.
5. *Les Noces de Figaro*, de Mozart, par Mme LELONG.
6. Fantaisie sur *Don Pasquale*, pour hautbois, par M. D.
7. Chanson espagnole, par Mme LELONG.
8. *Le Chant du ciel*, grande valse de Strauss : Musique municipale.

Le chef de musique, V. MEYER.

CE QU'ON FAIT DE NOS GENDARMES.

Sous ce titre, on lit dans le *Journal du Lude* (Sarthe) :

« Des soins à donner à ses affaires conduisaient un de nos amis à Solesmes, la semaine dernière. Il a visité l'abbaye en en faisant le tour, — à l'extérieur, — parce que, pour y entrer, il faut être au moins sous-préfet.

» Il n'est pas exact, comme on l'a prétendu, que tout le monde ait été expulsé. Les corbeaux du Mont-Cassin n'étaient pas compris dans le décret d'expulsion : ils ont été laissés dans leur cage, et les propriétaires de l'abbaye sont autorisés à les nourrir, par l'intermédiaire des gendarmes. C'est-à-dire que, chaque jour, un frère lai — le frère Julien — apporte la pitance destinée aux corbeaux, mais il lui est interdit de franchir le seuil de l'abbaye. Il sonne, et un gendarme de la garnison vient recevoir les vivres, qu'il remet à leurs destinataires, — probablement après avoir vérifié si ces provisions ne renferment rien de contraire aux règlements du ministre de l'intérieur. C'est à peu près la seule distraction des infortunés que le gouvernement entretient dans l'abbaye de Solesmes.

» Cinq gendarmes pour garder deux corbeaux ! Cinq gendarmes, dont un brigadier, — touchant chacun un supplément de solde de 1 franc par jour, — tandis qu'il en manque dans les brigades pour donner la chasse aux vagabonds et aux voleurs. Mais s'il est permis aux Bénédictins expulsés de nourrir leurs corbeaux, à leurs frais bien entendu, et par le ministère de la gendarmerie, il leur est interdit de cultiver ou de faire cultiver leurs terres et leur jardin. Tout reste en friche.

» Impossible, à eux aussi, de venir vérifier l'état des bâtiments, déjà vieux, qui se dégradent faute d'entretien, et auxquels il est impossible de faire les réparations urgentes. L'eau filtre à travers les toitures, les murs se crevassent, et tout prend un aspect lamentable de ruines abandonnées, — ruines dans lesquelles quatre gendarmes et un brigadier dorment douze heures par jour et passent les douze autres à se demander ce qu'ils font là. Heureusement qu'ils ont les corbeaux pour se distraire, et que leur présence distrait un peu les corbeaux. Mais c'est égal, user pour sept à huit cents francs de gendarmes, par mois, à seule fin de garder deux corbeaux et d'empêcher des propriétaires de rentrer chez eux, de cultiver leurs champs et de réparer leurs toits, il faut venir en France, en 1883, pour voir de ces choses-là. »

LES MERLES DU SOUS-PRÉFET.

Un drame, dit le *Journal de Mamers*, se déroulait vendredi à la sous-préfecture. Aux premiers bruits de l'affaire nous courons aux renseignements, mais personne ne peut nous répondre, on entend prononcer des phrases entrecoupées parmi lesquelles seuls les mots répétés de... vol... procureur... gendarmes frappent nos oreilles. A voir les figures consternées, on ne peut douter que le vol ne soit considérable ; nous ne serions même pas éloignés de croire que la République est en danger.

Deux gendarmes viennent de recevoir des ordres ; ils courent du côté de la gare ; le voleur veut prendre le train sans doute. Arrivés à la gare, les gendarmes, se conformant aux ordres qu'ils ont reçus, se saisirent du camionneur et lui intiment l'ordre de les suivre... un complice sans doute. — Personne ne peut y croire, c'est un si honnête garçon. Il est cependant emmené comme un malfaiteur et on le conduit devant M. le procureur. L'accusation était grave et voici ce dont il s'agissait.

Notre « sympathique » sous-préfet venait de recevoir de Corse un colis contenant ou plutôt qui devait contenir 21 merles et 1 bécasse. Or il manquait sept merles et la bécasse !! oui, la bécasse ! et le pauvre camionneur était accusé d'avoir volé les oiseaux du sous-préfet.

Rousseau, l'employé au camionnage, dont la probité et l'honnêteté sont connues de tout le monde à Mamers, excepté du monsieur qui habite la sous-préfecture, s'est défendu d'avoir commis le vol qu'on lui reprochait et il n'a pas eu de mal à établir que de Corse à Mamers, sept merles et une bécasse avaient pu être volés par d'autres que par lui. En l'absence de toute preuve, on a dû le relâ-

---

— C'est là...

Le docteur ouvrit la porte. Il fit un pas en arrière.

— Sommes-nous chez des sauvages ! s'écria-t-il. Mais cet homme vient donc d'être apporté dans ce réduit ?

— Il y habite depuis plus d'une semaine.

— Malheur à nous ! dit le vieux médecin. Nous nous vantons de suffire à tout, d'être des gens de progrès. Et voici ce qui se passe à nos portes.

Le prêtre était à genoux près de Lozarès, lui soulevant la tête sur un de ses bras et se penchant pour écouter ce que le criminel lui disait.

En voyant le médecin et la jeune femme paraître au seuil du grenier, il leur avait fait signe d'attendre un instant.

Il se releva bientôt, vint à eux, les salua.

— Je crains que vous n'ayez beaucoup à faire, cher docteur, dit-il. Entrez.

— Moi, oui ; mais vous, non, madame, dit le médecin en repoussant doucement Lucienne. Vous finiriez par vous trouver mal.

— D'ailleurs, il faut que je vous laisse libre, dit-elle. Je vais attendre à côté. Mais, je vous en prie, monsieur, ne manquez pas de m'avertir dès que vous aurez des prescriptions à donner. Je suis plus forte que vous ne croyez.

Elle alla frapper chez la veuve. Ce fut en vain. Celle-ci n'était pas rentrée. Alors, elle s'assit sur les marches de l'escalier.

Une demi-heure s'écoula. Sur la demande de Lozarès, le prêtre était resté avec le médecin dans la soupente. Ce fut le docteur qui reparut et appela d'un signe Mme Mauvoisin.

— Eh bien ? lui demanda-t-elle tout bas.

— Cet homme est usé par le vice et achevé par la misère, répondit-il tout bas aussi. Cette blessure, qu'il a reçue dans une chute, ne guérira pas. Il est perdu. Mais il peut vivre encore assez longtemps. Quant à ces suffocations qui vous ont tant effrayée, madame, elles cesseront dès qu'une aération suffisante sera rétablie autour de ce malheureux.

Alors, élevant la voix, il reprit :

— Le premier, le plus indispensable des remèdes, est un changement de demeure. Puis, il faut un lit, des pansements réguliers, une bonne nourriture. Toutes choses, enfin, qui veulent que, sans retard, cet homme soit porté à l'hôpital.

A ce mot, Lozarès tressaillit.

— Non, s'écria-t-il, non, jamais.

— Il le faut, répéta le médecin. Mon ami, vous devez y consentir pour vous-même, vous le devez également pour les autres. Des exhalaisons malsaines s'échappent déjà de ce grenier. Si, comme il est inévitable dans de telles conditions, la gangrène se déclare dans votre plaie, un mal épidémique peut atteindre les habitants de cette maison. Je suis donc forcé de vous le dire. Si vous refusez d'entrer à l'hôpital, je vous y ferai porter d'urgence.

Une contraction violente passa sur les traits de Lozarès. Il se tourna vers Lucienne et joignit les mains pendant que ses lèvres s'agitaient.

La jeune femme s'approcha de manière à ce qu'il ne fût pas obligé de parler haut.

— Que me voulez-vous, Pedro ? dit-elle.

— Oh ! Lucienne, grâce ! ne me laissez pas conduire à l'hôpital. J'y serai reconnu. Mon signalement fut si souvent donné ! Ayez de moi cette pitié suprême. Que je meure abandonné, mais pas dans un cachot !

En parlant ainsi, l'expression de son regard était déchirante. Il était dérisoire, mais il était navrant de voir cet homme, rassasié de souffrances et de honte, voué à la douleur et bientôt à la tombe, demander en gémissant qu'on lui laissât du moins son dernier bien, sa liberté !

— Hélas ! le pourrai-je ? soupira Lucienne.

Et, revenant près du médecin :

— Monsieur, demanda-t-elle, croyez-vous donc si nécessaire que cet homme surmonte la répugnance que l'hôpital lui inspire ? Ne pourrait-on pas le soigner à domicile ?

— A domicile, madame ? Et où est-il, son domicile ? Car ce n'est pas le repaire où nous sommes qui mérite ce nom. Je n'aurais pas cru que cet homme fût si exigeant...

— Assurément il faut le transporter ailleurs, dit Lucienne sans répondre à l'idée que le médecin venait d'émettre. Sur ce palier même se trouve une mansarde grande et bien aérée. L'ouvrière qui l'habite compte la quitter bientôt. On peut, en dédommageant cette femme, lui demander d'en sortir aujourd'hui même, demain au plus tard. Le déménagement des pauvres est bientôt fait, vous le savez. On peut appeler une sœur de Bon-Secours, s'entendre avec quelque pension voisine...

— Tout cela nécessitera des frais considérables, madame.

— J'y pourvoirai, dit-elle timidement.

(*A suivre.*) MARTHE LACHÈSE.

Un propriétaire à un indigent qui ne peut pas lui payer son terme :

— Je vous ferai voir de quel bois je me chauffe !

— Hélas ! si vous pouviez me le faire voir dans ma cheminée !

***

La *Patrie* cite cette lettre d'un carabin qui se trouve dans la *dèche* à son excellent père :

« Cher papa,

» Je t'écris ce soir lundi ; ma lettre sera à la poste demain mardi, tu l'auras mercredi ; tu me répondras jeudi pour que j'aie l'argent vendredi, sinon je pars samedi et serai chez toi dimanche. »

cher et on ne pouvait faire autrement. N'empêche que ce très-honnête garçon a été emmené publiquement comme un voleur par les gendarmes ; pour cinq ou six oiseaux qui manquaient au sous-préfet, on l'a arrêté sans preuve, lui causant ainsi un préjudice considérable.

TOURS.

Jeudi, le 4e bataillon du 66e de ligne a quitté Tours, par la voie ferrée, pour aller tenir garnison sur la frontière de l'Est, à Longwy (Meurthe-et-Moselle).

La musique et un grand nombre d'officiers ont accompagné le bataillon jusqu'à la gare.

Publications de mariage.

Henri-Mathurin Gallard, cocher, de Saumur, et Louise Hubault, lingère, de Saint-Lambert-des-Levées.

Pierre Fays, cavalier de manège, et Louise-Marguerite Hermé, couturière, tous deux de Saumur.

Ferdinand Barbier, jardinier, et Joséphine Mousseau, journalière, tous deux de Saumur.

Albert-Lucien Sauton, journalier, et Anna Chanut, sans profession, tous deux de Saumur.

État civil de la ville de Saumur

Du 1er au 31 décembre 1883.

NAISSANCES.

Le 3. — Jeanne-Marie-Marguerite Pellé, rue du Puits-Tribouillet ; — Marie-Louise Delaunay, rue de l'Ile-Neuve.

Le 5. — Raymond-Albert Hutrel, place de la Bilange.

Le 8. — Victor-Pierre Quantin, rue d'Orléans.

Le 10. — Clémentine-Marie-Augustine Pitois, rue de Fenet.

Le 14. — Blanche-Georgette Drais, place Saint-Pierre ; — Jean-Baptiste Graveron, rue d'Orléans.

Le 16. — Eugène-Gustave Gabillard, rue de Fenet.

Le 17. — Jeanne-Marie-Louise Cossé, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 18. — Juliette-Clémence Lhomaillé, rue Duplessis-Mornay.

Le 24. — Alice-Isabelle Moreau, rue Nationale.

MARIAGES.

Le 8. — André-Augustin Delugré, cocher, a épousé Louise Baudriller, domestique, tous deux de Saumur.

Le 10. — Auguste Morisseau, propriétaire, de Saint-Nicolas-de-Bourgueil (veuf), a épousé Victoire-Augustine Chevillot, sans profession (veuve), de Saumur.

Le 22. — Pierre-Jean-Antoine Molinar, terrassier, a épousé Eugénie-Valentine Touillet, couturière, tous deux de Saumur.

Le 24. — Jean-Baptiste Andoux, tailleur de pierre, a épousé Laurence-Caroline Potin, lingère (veuve), tous deux de Saumur.

Le 31. — Camille-Jean Magnani, mineur, a épousé Martine-Alexandrine Mauffrais, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 2. — Elisabeth Raboteau, couturière, 58 ans, à l'Hospice.

Le 4. — Jules-César Briet, propriétaire, 76 ans, montée du Fort.

Le 6. — François Doussain, tailleur de pierre, 52 ans, rue de Nantilly.

Le 7. — Victorine Grignon, sans profession, 68 ans, veuve Frédéric Sicard, rue de la Gueule-du-Loup ; — François Léoty, 4 ans, rue de la Visitation.

Le 8. — Marie Potier, journalière, 80 ans, veuve Turpin, montée du Fort.

Le 9. — Joséphine-Amélie-Marie Boret, sans profession, 18 ans, rue Notre-Dame ; — Catherine-Virginie Carlier, brunisseuse, 60 ans, veuve Joseph Durand, à l'Hospice.

Le 11. — Marie Frocourt, sans profession, 25 ans, à l'Hospice ; — François Martineau, carrier, 61 ans, à l'Hospice.

Le 15. — Joseph Rétiveau, cocher, 58 ans, à l'Hospice.

Le 17. — Joséphine Goisnard, journalière, 66 ans, veuve Félix Bellest, à l'Hospice.

Le 18. — Pierre-Jacques Louveau, sans profession, 76 ans, rue Nationale ; — Geneviève-Françoise Forestier, 10 mois, rue de la Croix-Verte.

Le 20. — Jeanne Poirier, journalière, 73 ans, veuve Dominique Juin, rue de la Visitation.

Le 21. — Louis Jousselin, couvreur, 67 ans, à l'Hospice.

Le 23. — Virginie Couamet, domestique, 67 ans, à l'Hospice ; — Etienne Audineau, sans profession, 82 ans, à l'Hospice.

Le 25. — Germaine-Marguerite Gouby, 19 mois, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 26. — Joséphine Cayon, sans profession, 32 ans, épouse Jean-Baptiste Simon, rue de la Croix-Verte ; — Marguerite Maison, journalière, 46 ans, épouse Jean Monteil, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 27. — Hyacinthe Hais, journalier, 84 ans, rue d'Alsace ; — Marie-Louise Martineau, sans profession, 69 ans, veuve François Ferdaine, à l'Hospice.

Le 28. — Pierre Beauchard, tailleur de pierre, 64 ans, à l'Hospice ; — Aimée Breton, sans profession, 13 ans, à l'Hospice ; — Joseph Wiand, champagniseur, 30 ans, à l'Hospice.

Le 30. — Bernard Jalambic, marchand revendeur, 60 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 31. — Jeanne-Augustine Duperray, sans profession, 59 ans, veuve Pierre-Louis Goducheau, place de Nantilly.

Faits divers.

On mande de Douai (Nord), le 5 janvier :

« Hier soir, vers dix heures, une immense incendie a éclaté dans le magasin de fourrages militaires. En un instant, tout le bâtiment fut en flammes. Les pompiers de la ville et toutes les troupes de la garnison étaient sur les lieux du sinistre. On dut renoncer à arrêter le fléau et se borner à préserver les maisons voisines. Tout est détruit. On évalue les pertes à 100,000 fr., 50,000 pour les bâtiments et 50,000 pour les fourrages. Le magasin était assuré.

» Cet incendie est attribué à la malveillance. On serait même, dit-on, sur les traces du coupable. L'incendie a continué toute la nuit et n'a pu être éteint qu'à sept heures du matin. »

***

Un épouvantable accident vient d'impressionner douloureusement la population de Forcalquier (Basses-Alpes). L'échafaudage du pont-viaduc, en construction sur le chemin de fer de Forcalquier, s'est affaissé subitement et sans que les ouvriers employés à ce travail aient eu le temps de se garer. Plusieurs d'entre eux ont été ensevelis sous les décombres ; il y a beaucoup de blessés et six morts.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7e année).

MERCREDI 9 janvier 1884,

1re REPRÉSENTATION (reprise) DE

BOCCACE

Opéra-comique en 3 actes, traduction et adaptation à la scène française par MM. Gustave Lagye, Chivot et Duru, musique de Frantz de SUPPÉ.

1er tableau : La Saint-Jean à Florence.
2e tableau : Le Poirier enchanté.
3e tableau : La Palme d'or.

Mme VIGUIER (engagée spécialement pour cet ouvrage) chantera le rôle de *Boccace.*

Mlle HENRIETTE GÉRALD (spécialement pour cet ouvrage) chantera le rôle de *Béatrice.*

Distribution :

Le prince Orlando	MM.	Lamy.
Lélio, ami de Boccace		F. Constance.
Pandolfo, jardinier		Labranche.
Tromboli, tonnelier		Charles Isaac.
Quiquibio, barbier		Allain.
Beppo, colporteur		Faucheux.
L'inconnu		Carell.
Cecco, vieux mendiant		Robert.
Le capitaine des gardes		Guilbert.
Un bourgeois		Baudin.
Boccace	Mmes	Viguier.
Béatrice		Gérald.
Frisca		Berthe Dalbret.
Péronnelle		Cantrelle.
Zanetta		Bonnaud.
Giotto		Lagarde.
Frédérico, étudiant		Delafaye.
Tafano, id		Allain.
Guiseppo, id		Faucheux.
Raphaëla		Lamy.
Nina		Suette.

Bourgeois, bourgeoises, tonneliers, seigneurs et dames de la cour, demoiselles d'honneur, étudiants, pages, etc.

Costumes neufs de la maison F. Millet, de Paris.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Marché de Saumur du 5 Janvier

Blé semence (l'h.)	—	—	Huile de noix.	50	130 —
From. 1re q. (l'h.)	18	50	Graine trèfle	50	— —
Froment (l'h.) 77	—	—	— lin. . .	70	— —
Halle, moyne 77	18	10	— luzerne	50	— —
Seigle. 75	12	33	Foin (dr. c.)	780	70à75
Orge 65	11	66	Luzerne —	780	65à70
Avoine h. bar. 50	8	75	Paille —	780	45à48
Fèves. 75	15	10	Amandes . .	50	— —
Pois blancs . 80	32	—	Cire jaune. .	50	190 —
— rouges . 80	26	—	Chanvres 1re		
Colza. 65	—	—	qualité (52k.500)		42 —
Chenevis . . . 50	19	—	2e —	—	39 —
Farine, culas. 157	53	—	3e —	—	36 —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur,	1883,	1re	qualité	200 à »
Id.	1883,	2e	id.	100 à »
Ordin., envir. de Saumur	1883,	1re	id.	100 à »
Id.	1883,	2e	id.	85 à »
Saint-Léger et environs	1883.	1re	id.	100 à »
Id.	1883,	2e	id.	85 à »
Le Puy-N.-D. et environs	1883,	1re	id.	90 à »
Id.	1883,	2e	id.	80 »
La Vienne, 1883.				60 à 65

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs,	1883			140 à »
Id.	1883			» à »
Champigny,	1883	1re	qualité	200 à »
Id.	1883.	2e	id.	170 à »
Id.	1883	1re	id.	» à »
Id.	1883	2e	id.	» à »
Varrains,	1883			120 à »
Varrains,	1883			à »
Bourgueil,	1883	1re	qualité	150 à »
Id.	1883	2e	id.	100 à »
Id.	1883	1re	id.	» a »
Id.	1883	2e	id.	» à »
Restigné	1883.			140 à »
Id.	1883			» à »
Chinon,	1883.	1re	id.	135 à »
Id.	1883	2e	id.	130 à »
Id.	1883	1re	id.	» à
Id.	1883.	2e	id.	» à »

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 6 janvier 1884.

Versements de 142 déposants (11 nouveaux), 40,428 fr. »» c.

Remboursements, 900 fr. »» c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Ambillou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevrault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levées et de Gennes.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13; un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 145 : La Fête des Rois. Une attitude patriotique. Courage ! On ne peut rien sans vous ! Jules Ferry sur la corde des saltimbanques (grand dessin). Henri Martin et Le Royer. Les Lycées de filles (suite). Plainte contre le tabac. Petite chronique municipale. Ouverture des chambres (poésie).

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

7 **Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

FLEUR-DE-THÉ

Par Francis TESSON.

Quand le bruit de ses pas eut cessé de se faire entendre sur le sable des allées, Fleur-de-Thé, que la stupéfaction avait clouée à sa place, se leva en sanglotant amèrement.

— Hélas ! s'écria-t-elle, voici bien du changement en une heure, mon Dieu ! Est-ce que j'aurais deviné juste ? Est-ce que mon mari aurait conçu contre ma personne de sombres desseins ?... Oh ! non, non ! Lui naguère si bon, si affectueux... un tel changement est impossible !... N'importe, ajouta-t-elle après une minute de réflexion, je dois me tenir sur mes gardes ; j'ai des doutes : il faut les éclaircir. Et d'abord, conservons précieusement, pour le faire analyser demain, ce thé qui me paraît suspect.

IX

Kou-ei-li-ang s'était retiré dans son cabinet de travail.

Il marchait de long en large, fébrilement, du pas d'un homme irrité, martelant à coups de sandales les nattes du parquet et grommelant à voix basse :

— Pas de chance ! une affaire si bien combinée ! la voir s'écrouler sous le caprice d'une femmelette ! mais patience : tout n'est pas fini, et j'ai été heureusement inspiré du diable en mettant plusieurs cordes à mon arc. Eh ! eh ! petite, vous avez évité le premier danger : c'est bien, c'est fort bien ! mais gare au second, gare au troisième ! Ah ! nous allons rire tout à l'heure : par les cornes de l'esprit maudit, nous allons rire !

Ce peu de mots suffit pour nous apprendre que de nouvelles embûches menacent la pauvre Fleur-de-Thé.

Et pendant ce temps, ceux qui avaient assisté à la fête de la journée, ceux qui avaient été témoins du triomphe de Fleur-de-Thé et de l'empressement de Kou-ei-li-ang, s'en allaient par la ville, répétant à leurs amis et connaissances :

— Si vous saviez comme le vice-roi adore sa jeune épouse !

X

La jeune femme avait quitté le kiosque : elle regagnait d'un pas tremblant son appartement réservé, portant à la main la jolie tasse pleine du breuvage suspect.

Les servantes attachées à son service, congédiées dès le commencement de la collation, dormaient. Le jardin était silencieux ; les mille lanternes de la fête étaient éteintes ; la lune seule répandait sur la terre une clarté indécise.

De longs pleurs ruisselaient sur les joues de la fille de Ta-Ou : elle ne songeait qu'en frémissant à l'avenir que lui réservait l'homme auquel l'avait mariée son père.

Au moment où elle allait franchir le seuil de son appartement, un bruit soudain l'arrêta. C'était un aboiement rauque, ardent, terrible, qui semblait partir des entrailles de la terre et qui montait comme une menace de mort au milieu du silence et des ténèbres.

Fleur-de-Thé poussa un cri d'épouvante.

Un dogue énorme, hérissé, écumeux, sanglant, s'élançait contre elle. Il sortait d'une niche posée là depuis peu d'heures par une main inconnue.

Une chaîne d'acier le retenait, assez longue pour l'empêcher de vagabonder par les jardins, mais pas assez pour l'empêcher d'atteindre celle qui entrait dans l'appartement.

Au secours ! à moi ! au secours ! s'écria la Chinoise dont l'effroi paralysait les mouvements.

L'écho seul répondit à son appel qui redoubla la fureur du monstre. Il n'était plus qu'à deux pas d'elle ; sa gueule ouverte la touchait presque ; encore un pas et la blanche chair de la fille de Ta-Ou allait se tordre sous la mâchoire de ce chien enragé.

L'instinct de la conservation lui fit faire un mouvement qui la sauva. Cette tasse, pleine de thé, qu'elle tenait à la main, elle la jeta machinalement dans la gueule de la bête féroce.

Pendant la minute qu'employa le chien à pulvériser sous ses terribles mâchoires l'un des chefs-d'œuvre de la porcelaine chinoise, Fleur-de-Thé s'était précipitée dans son appartement et avait refermé la porte derrière elle. Les deux embûches dressées par Kou-ei-li-ang s'étaient ainsi neutralisées l'une par l'autre.

Le chien, dans sa fureur, brisa la chaîne qui le retenait prisonnier ; mais la porte, solidement verrouillée, établissait maintenant entre sa victime et lui une infranchissable barrière.

La fille de Ta-Ou était sauvée, mais elle ne doutait plus désormais de la culpabilité de son mari.

— Isvara, déesse de la conservation, dit-elle en tombant à genoux, je fais vœu de t'élever une pagode et d'y établir trois bonzes à perpétuité, si tu me garantis, jusqu'à demain, des attaques de Kou-ei-li-ang. Demain il fera jour, demain je pourrai sortir d'ici, demain je pourrai dénoncer publiquement mon meurtrier et le mettre hors d'état de me nuire. O bonne déesse Isvara, veille sur moi jusqu'à demain !

(A Suivre.)

L'EAU de SUEZ Vaccine de la Bouche Supprime INSTANTANÉMENT et pr TOUJOURS les MAUX de DENTS

et, par conséquent, l'Extraction & l'Aurification
S'adresser à M. **Suez**, 10, Rue Ampère, PARIS.

Se trouve à Saumur, chez M. LAUMONDAIS, pharmacien, 58, place de la Bilange ; M. DÉGART, coiffeur-parfumeur.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE ROUSSEL.

Par jugement en date du 31 décembre 1883, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré closes, pour insuffisance d'actif, les opérations de la faillite du sieur Roussel, Pierre, marchand-tailleur à Saumur.

Pour extrait :

Le Greffier, L. BONNEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MILSONNEAU.

Par jugement en date du 24 décembre 1883, le Tribunal de commerce de Saumur, sur l'avis conforme des créanciers, a maintenu M. Gustave-Philippe Doussain, expert-comptable à Saumur, dans ses fonctions de syndic à l'union des créanciers de la faillite du sieur Milsonneau, Louis-Désiré, ancien marchand-mercier à Saumur.

Pour extrait :

Le Greffier, L. BONNEAU.

Étude de Me BRAC, notaire à Saumur, 27, place de la Bilange.

A VENDRE

Par adjudication définitive,

Le dimanche 13 janvier 1884, à 1 heure après midi,

En l'étude de Me BRAC, *notaire,*

LA MAISON

Sise à Saumur, rue Beaurepaire, 47 bis, et rue de la Marmaillette,

AVEC ÉCURIES ET REMISES

Mise à prix : 11,000 fr.

Appartenant aux époux GUIOCHEAU, loueurs de voitures.

S'adresser, sur les lieux, pour visiter.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE PROPRIÉTÉ

Située à Chacé,

Consistant en : Une MAISON avec servitudes, greniers, cours, écurie, caves, pressoir et ustensiles de vendanges et jardinage, etc. ;

Vignes en bon rapport et petit jardin, le tout d'une contenance d'environ 84 ares.

Mise à prix : 8.000 fr.

S'adresser à M. JAGOT-RICHARD, 5, rue du Marché-Noir. (737)

A VENDRE

UN JOLI PLANT

De PEUPLIERS suisses

S'adresser à M. DELANOUE-CHEVRIER, propriétaire à Geure, commune de Varennes. (727)

Études de Me CHICOTEAU, notaire à Loudun (Vienne),
et de Me ROBIN, notaire à Châteaugontier (Mayenne).

A VENDRE

OU ÉCHANGER

En totalité, en 2 lots ou par corps de fermes,

LES PROPRIÉTÉS

D'Erbrée et de Beaubigné

Commune de Fromentières, à 4 kilomètres de Châteaugontier, route de Laval.

1° CHATEAU moderne d'Erbrée, belles réserves en prairies et futaies, fermes de Beauchêne, la Mercerie et la Drajeonnière ; ensemble 100 hectares.

Revenu minimum garanti, 10,000 f.

2° Ruines du château de Beaubigné, ferme de ce nom, fermes de la Ferrerie, le Chênevert, surnommé Moulin à eau de la Roche (5 paires de meules), 10 hectares de prés ; ensemble 135 hectares.

Revenu minimum garanti, 14,000 f.

Un seul tenant. — Belle situation sur les côteaux de la Mayenne qui limite la propriété sur 2,500 mètres.

Placement à 4 0/0, susceptible d'augmentation.

S'adresser auxdits notaires, pour permis de visiter et tous renseignements. (802)

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

CIDRES

De NORMANDIE et de BRETAGNE

Depuis 25 fr. la barrique.

S'adresser à M. René ROUSSEAU, rue Beaurepaire, 16, Saumur. (841)

CIDRE EXQUIS

(*Garanti* 230 *litres*, 15 *francs*).

MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure). (714)

A VENDRE

Pour cause de changement de domicile :

Un bon piano droit et tabouret ;
Très-belle étagère ;
Machine à coudre, neuve ;
Deux armoires, — deux candélabres vrai bronze, — pendule, tableaux, gravures.

S'adresser chez M. CRUCHET-FALQUE, au Pont-Fouchard. (12)

A VENDRE

DEUX

PETITES MAISONS

A Saumur, rue de la Croix-Verte,

ET

GRAND MAGASIN

A deux étages,

Près la gare d'Orléans.

S'adresser à Me BRAC, notaire, 27, place de la Bilange.

A VENDRE

UNE

VOITURE-PANIER

Presque neuve.

S'adresser à Mme ROUSSEAU, 7, rue des Basses-Perrières. (7)

A LOUER

MAISON MEUBLÉE

Rue de la Montée-du-Fort, 17.

S'y adresser. (630)

MAISONS, situées à Angers, en façade sur la promenade du Mail,

A VENDRE, par adjudication, le SAMEDI 26 janvier 1884, à 2 heures de l'après-midi, rue Lenepveu, n° 13, à Angers, par le ministère de Me ALEXANDRE, notaire.

Ces maisons, de construction récente, qui peuvent êtres louées 1,000 francs chacune, seront vendues sur les mises à prix de 8,000 et 10,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements : 1° à Me ALEXANDRE, notaire à Pellouailles ; 2° à M. GUIHAL, syndic, rue Lenepveu, 13, à Angers.

PAS DE VENTE AU NUMÉRO

La France Théâtrale

Journal officiel des théâtres en France

Paraissant le Mercredi.

Ce journal publie la liste complète des pièces jouées chaque semaine dans tous les théâtres de France, les nouvelles théâtrales et comptes rendus qui lui sont adressés par ses correspondants des départements et de l'étranger.

BUREAUX : 23, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS.

Abonnements : Trois mois, 10 fr. — Six mois, 18 fr. — Un an, 30 fr.

Pour les abonnements, s'adresser : soit aux correspondants (à Saumur, bureau de l'*Echo Saumurois*), soit à l'administration de la *France Théâtrale*, en envoyant un mandat-poste à l'ordre de M. A. GINEL, directeur, à l'adresse ci-dessus.

LA

Réglisse Sanguinède

GUÉRIT

les *Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac et facilite la Digestion.*

0f75 dans toutes Pharmacies.

Journal très-recommandé aux Familles et aux Pensionnats

LE PLUS BEAU, LE PLUS UTILE, LE PLUS AGRÉABLE

CADEAU

POUR UNE DAME OU UNE JEUNE PERSONNE

C'EST UN ABONNEMENT

A **La Femme et la Famille,** *journal des jeunes personnes*

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE

Sous la direction de Mlle JULIE GOURAUD

Principales rédactrices. — Mmes et Mlles Julie Gouraud, Julie Lavergne, de Stolz, Jean Lander, Sazerac de Forges, Henri Beaulieu, J. d'Engreval, Barbé, Colomb, Pauline de Thibert, Lérida Geofroy, Valentine Valtier, Henri Langlois, Lucie des Ages, Véronique, Louise Delville, etc., etc. — *Modes et travaux.* — Mmes Agnès Verboom, baronne de Sparre, Angèle et Sarah Cretté.

ÉDITIONS DIVERSES

Mensuelle, sans annexes : 6 fr. — Etranger : 7 fr. — La même, avec annexes et gravures : 12 fr. — Union postale : 14 fr.

Bi-Mensuelle, sans annexes : 10 fr. — Union postale : 12 fr. — La même, avec annexes et gravures : 18 fr. — Union postale : 20 fr.

Pour s'abonner, envoyer un mandat-poste à l'adresse du Gérant, M. A. Viton, 76, rue des Saints-Pères, Paris. — Bien spécifier l'édition qu'on demande.

PRIMES POUR L'ANNÉE 1884

1° Toute personne qui *s'abonnera avant* le 1er janvier 1884 recevra *gratuitement* les numéros de NOVEMBRE et de DÉCEMBRE 1883 correspondant à l'édition qu'elle aura choisie.

2° Toutes les abonnées recevront, dans le courant de l'année, plusieurs gravures (sujets divers).

3° POUR ETRENNES 1884, LA VOYAGEUSE BACLE, N° 5, charmante machine à coudre, à navette, piqûre solide et sans envers, valeur réelle 100 fr., sera livrée aux abonnées au prix exceptionnel de 55 fr. S'adresser uniquement à la maison D. Bacle, 46, rue du Bac, *à Paris.*

Ces grands avantages et la rédaction vraiment choisie que son éminente directrice, Mlle Julie Gouraud, a su donner et conserver à **La Femme et la Famille** *depuis vingt-cinq ans, justifient d'avance la préférence qu'on lui accordera sur tous les journaux analogues.*

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, SUCCESSEUR

33 – Rue de Fleurus – 33

PARIS

5 Fr. par mois

5 Fr. par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE — GRAVURES — MUSIQUE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.
1 — 25 — soir, —
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 36 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin. direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 37 — — express.
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — —
7 — 4 — — omnibus (s'ar. à Tours)
10 — 24 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1er octobre 1883)

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.		
Saumur. . . . . (départ)	6 05	8 50	1 05	3 »	7 55		
Chacé-Varrains	6 15	9 01	1 16	3 16	8 05		
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . .	6 23	9 10	1 25	3 30	8 13		
Montreuil-Bellay. . . (arrivée)	6 38	9 27	1 42	3 47	8 28		

MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR

	Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.		
Montreuil-Bellay . . . (départ)	6 55	9 45	4 27	8 30	11 03		
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg. . . .	7 13	10 07	4 43	8 46	» »		
Chacé-Varrains	7 22	10 20	4 51	8 54	» »		
Saumur . . . . . (arrivée)	7 35	10 33	5 3	9 06	11 35		

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Mixte soir.
Saumur. . . .(départ)	6 05	7 55
Montreuil-Bellay . . .	7 03	8 40
Lernay	7 14	8 51
Brion-sur-Thouet . .	7 27	8 59
Thouars . . (arrivée)	7 46	9 16

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Mixte matin.	Mixte soir.
Thouars . . . (départ)	8 56	3 50
Brion-sur-Thouet. . .	9 09	4 02
Lernay	9 18	4 16
Montreuil-Bellay . . .	9 45	4 27
Saumur . . . (arrivée)	10 33	5 03

MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil . . (départ)	7 »	1 53	8 35
Loudun	7 58	2 49	9 33
Arçay.	8 27	3 14	9 53
Mirebeau	9 23	4 »	10 47
Neuville	9 55	4 25	11 17
Poitiers . . . (arrivée)	10 32	4 56	11 52

POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.

	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.
Poitiers . . . (départ)	5 50	12 10	6 10
Neuville	6 28	12 55	7 02
Mirebeau	6 55	1 28	7 50
Arçay.	8 01	2 27	9 10
Loudun	8 38	3 13	10 12
Montreuil-Bellay(arrivée)	9 24	4 09	10 58

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,